

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2251-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 15 juillet 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2251-2024 décrétant un emprunt de 51 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans afin de pourvoir au coût de refinancement d'obligations venant à échéance en 2024 pour certains règlements d'emprunt totalisant une somme de 2 566 000 \$;*
- ce règlement a reçu les approbations requises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 août 2024.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 20 août 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier